

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **63 (1971)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La participation - une ancienne revendication syndicale

Par Benno Hardmeier

La longue lutte que les syndicats ont menée pour la justice, la dignité de l'homme et la démocratie est marquée de nombreuses conquêtes. La condition du travailleur a été fortement améliorée. Il faut cependant reconnaître que des objectifs essentiels ne sont pas encore atteints. Le lancement de l'initiative pour la participation est un moyen de réaliser l'un d'eux: un statut plus démocratique de l'entreprise.

Certes, les travailleurs et leurs organisations participent déjà de diverses manières aux décisions. Il suffit de songer au droit d'initiative et de référendum, à la procédure de consultation des associations économiques, à la réglementation collective des conditions de travail, aux institutions paritaires des partenaires sociaux, aux commissions du personnel dans les entreprises et les administrations. Les agents des PTT et des CFF sont représentés au sein des conseils d'administration de ces régies par l'intermédiaire de leurs organisations.

Les travailleurs et leurs syndicats apprécient à leur juste valeur ces possibilités de participer. Mais elles demeurent insuffisantes – tout particulièrement *sur le plan de l'entreprise*. La porte de l'usine ne doit pas rester fermée à la démocratie. Le patronat ne peut plus ignorer la volonté de participation qui grandit parmi les travailleurs. Ils ne veulent plus être de simples sujets que capital et managers manipulent à leur gré.

Ces derniers temps, les syndicats se sont interrogés de manière tout particulièrement attentive sur les possibilités qui s'offrent d'étendre la participation des travailleurs. Ce problème a préoccupé non seulement l'Union syndicale, mais aussi la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse et l'Association suisse des syndicats évangéliques. En 1969, le congrès de l'Union syndicale a chargé les organes compétents d'élaborer sans tarder l'esquisse d'une conception de la